



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

saturnisme

Question écrite n° 1920

Texte de la question

M. Jean-Pierre Brard attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur le grave problème de santé publique que représente aujourd'hui le saturnisme. Médecins du Monde vient de publier son rapport dénonçant l'inefficacité des politiques de lutte contre ce fléau. En effet, si un dépistage et un traitement de la maladie sont parfois mis en place, on est loin de s'attaquer à la véritable cause de ce phénomène : la vétusté de l'habitat. D'un point de vue législatif, quelques textes et circulaires existent. En 1993, une circulaire recommandait un dépistage clinique par les PMI (services de la protection materno-infantile). Celle-ci a été suivie d'une lettre circulaire des ministères du logement et des affaires sociales puis en 1995 d'un arrêté relatif à l'organisation d'un système national de surveillance du saturnisme infantile. Ces textes sont encore insuffisants et devraient pouvoir aller dans le sens d'une obligation de réhabilitation des appartements avant l'arrivée de tout nouvel occupant, comme c'est déjà le cas pour l'amiante. Un autre problème réside dans le chiffrage précis du phénomène. Une étude multirégionale a été effectuée en 1993 dans cinq départements français à la demande de la direction générale de la santé. Pourtant, au niveau national, aucune donnée globale n'est disponible. Une évaluation chiffre à près de 70 000 le nombre d'enfants au contact direct du plomb en Ile-de-France et au moins le double en France. Il souhaiterait, en conséquence, qu'il lui fasse connaître, d'une part, si des mesures pourraient être envisagées afin de rendre obligatoires avant la vente d'un logement dégradé les travaux de réparations de remise en état et, d'autre part, que soit engagée, de toute urgence, une comptabilisation précise des cas de saturnisme au niveau national.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'Etat à la santé et le secrétaire d'Etat au logement ont décidé dès cet été de présenter rapidement un projet pour améliorer la détection et la prise en charge de cette intoxication dans le cadre de la loi « lutte contre l'exclusion ». En effet, les éléments de la synthèse nationale du système de surveillance du saturnisme infantile, qui seront bientôt disponibles, confirment l'importance de ce problème dénoncé à juste titre par le rapport de l'association Médecins du monde et la nécessité de définir des procédures d'urgence pour réduire le risque dans les logements et immeubles qui constituent un danger pour leurs occupants. Il sera également demandé à chaque préfet de préparer un plan de lutte contre le saturnisme dans son département et de mettre en place, en collaboration avec les collectivités locales, des actions de dépistage et de contrôle dans les logements. Cette première étape permettra d'acquérir les données nécessaires pour examiner l'opportunité de mesures plus contraignantes vis-à-vis des propriétaires.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Brard](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (7^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1920

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 4 août 1997, page 2526

Réponse publiée le : 19 janvier 1998, page 339